

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 498

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 5 QUINQUIES

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au demandeur »,

les mots :

« à ce dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.